

## RESERVATION TRANSPONDEURS

Edition octobre 2026 saison 2027

### CAHIER DES CHARGES TRANSPONDEURS

Le Comité Départemental Rhône Métropole de Lyon met à la disposition de ses clubs une prestation "transpondeurs" (200 unités). Si la demande est supérieure prévenir au moins trois mois à l'avance. Sur des épreuves, rapprochée et n'ayant pas la possibilité de récupérer les transpondeurs, des comités voisins peuvent nous mettre à disposition leurs matériels, qui nous seront facturés, auquel cas, cela sera refacturé intégralement au club organisateur.

**Changement en 2027, l'équipe est renforcée avec des nouveaux opérateurs.**

#### 1 - RÉSERVATION :

Les réservations de transpondeurs sont à effectuer dès le mois de février, après validation du calendrier, et au plus tard deux mois avant la date de l'épreuve. La demande devra être adressée par courriel à [cyclismecd69ffc@gmail.com](mailto:cyclismecd69ffc@gmail.com), avec copie à : [chrboissel@gmail.com](mailto:chrboissel@gmail.com).

#### 2 - PARTICIPATION AUX FRAIS :

La participation aux frais de gestion de la prestation est fixée à :

- **125 € pour une journée d'épreuve ;**
- **160 € pour deux épreuves ou plus organisées le même jour.**

Pour les épreuves organisées dans les autres départements de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (hors Comité Départemental Rhône Métropole de Lyon), la même tarification s'applique, à laquelle s'ajoute une indemnité kilométrique de **0,35 €/km**.

La participation aux frais comprend notamment :

- Les frais liés à l'intervention de l'opérateur,
- L'édition des documents nécessaires au juge à l'arrivée pour permettre l'officialisation du classement,
- La fourniture des liens de fixation nécessaires à l'installation des transpondeurs,
- Pour toutes autres demandes hors Auvergne Rhône alpes, selon devis,
- Le règlement de la prestation devra être effectué au minimum 30 jours avant la date de l'épreuve,
- Le paiement peut être réalisé :
  - Par chèque, à l'ordre du Comité Départemental Rhône Métropole de Lyon
  - Par virement bancaire, en demandant le RIB du Comité aux adresses mail indiquées
- Une facture sera adressée au club réservataire dès l'enregistrement de la réservation. En cas d'annulation de l'épreuve, les sommes versées au titre de la prestation seront intégralement remboursées.

### 3 - MATERIEL NON RESTITUÉ OU DÉTÉRIORÉ :

Il est impératif que l'ensemble du matériel mis à disposition soit restitué en bon état de fonctionnement à l'issue de l'épreuve. En cas de non-restitution d'un transpondeur, le coût de son remplacement sera facturé au club réservataire, à hauteur de **85 €** par transpondeur.

### 4 - MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

L'organisateur mettra à disposition de l'opérateur : • Au plus tard 2 jours avant l'épreuve, le fichier des engagements transmis par la Fédération devra être fourni au format UCI ID. Aucune modification ne pourra ensuite y être apportée, à l'exception de l'ajout des numéros de dossard, en fonction des jeux de dossards disponibles, ainsi que des éventuels engagements pris au départ. La clôture des engagements interviendra 20 minutes avant l'heure de départ, afin de permettre la saisie de tous les éventuels rajouts. Un poste sera spécialement prévu à cet effet au plus près de la ligne d'arrivée, une zone réservée et abritée devra être mise à disposition.

Elle comprendra :

- Une alimentation électrique dédiée en 220 V (250 W),
- Une table d'environ 1 m de long ;
- 2 chaises.

Il sera également demandé qu'un ou deux membres du club soient présents afin d'assurer la distribution et la récupération des transpondeurs, ainsi que de veiller à leur bonne utilisation et à leur installation correcte.

**!! En aucun cas les informations fournies par les transpondeurs ne peuvent servir à établir un classement définitif. Les données recueillies constituent uniquement une aide au suivi de l'épreuve. Le classement officiel et définitif reste exclusivement du ressort des arbitres, qui sont seules habilités à le valider !**

**!! EN AUCUN CAS LES TRANSPONDEURS NE PERMETTENT D'ETABLIR UN CLASSEMENT QUI RESTE DU RESSORT EXCLUSIF DE LA VALIDATION DES ARBITRES**

|                                                  |                                                                                             |
|--------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Date de la demande :</p> <input type="text"/> | <p>Cachet et signature du responsable de l'organisation</p>                                 |
| <p>Nom du club :</p> <input type="text"/>        | <p>Nom Prénom du demandeur :</p> <input type="text"/>                                       |
| <input type="text"/>                             | <p>Signature *:</p> <div style="border: 1px solid black; height: 80px; width: 100%;"></div> |

\*En signant cette demande vous acceptez sans restrictions les conditions de prêt de transpondeur.

Merci de retourner l'exemplaire signé à [cyclismecd69ffc@gmail.com](mailto:cyclismecd69ffc@gmail.com) , avec copie à : [chrboissel@gmail.com](mailto:chrboissel@gmail.com)